

## QUELQUES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 30 janvier :

Suite à l'agrandissement et l'aménagement de la salle communale, le conseil municipal décide de modifier les tarifs de location en appliquant une légère augmentation et un tarif pour la vaisselle cassée ou perdue, et propose une option ménage tarifée.

Mme le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs des concessions au cimetière et de l'espace cinéraire, ces derniers n'ont pas été modifiés depuis 2001.

Il convient aussi de fixer des tarifs pour les concessions de cavurnes prochainement créées.

### Séance du 6 mars :

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2013 de la commune et du budget assainissement, ainsi que les comptes de gestion dressés et arrêtés l'exercice 2013 par le trésorier.

Budget communal :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses 2013	212 601,90	132 021,57
Recettes 2013	321 811,24	65 801,25
Résultat antérieur	215 713,43	- 26 198,81
<b>Résultat 2013</b>	<b>324 922,77</b>	<b>- 92 419,13</b>

Budget assainissement :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses 2013	34 480,98	45 106,50
Recettes 2013	50 463,12	44 105,07
Résultat antérieur	19 341,75	- 15 948,07
<b>Résultat 2013</b>	<b>35 323,89</b>	<b>- 16 949,50</b>

Ayant approuvé son plan local d'urbanisme par délibération en date du 19 décembre 2013, le Conseil Municipal décide d'instituer un droit de préemption urbain simple sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) définies dans le PLU.

L'agence d'Ingénierie du Département de l'Ain nous a fait parvenir une étude sur le projet d'aménagement de la lagune en nous proposant un calendrier des démarches administratives dont elle se chargera. Cette étude est estimée à 7 875 € HT subventionnée à 70 %. Il convient de lancer au plus tôt cette étude, ces aménagements sont nécessaires suite à l'approbation du PLU qui a ouvert des zones à urbaniser.

Après la coupe d'arbres sur plusieurs parcelles en 2013, la commune souhaite replanter sous forme de haies bocagères, ce projet est subventionné par le Conseil Régional.

Le découpage des cantons a été modifié, notre commune fait partie désormais du canton de Replonges qui englobe celui de Replonges, Bâgé, Pont de Vaux et St Trivier (= 32 communes).

### Séance du 17 avril :

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal décide, pour la durée du mandat, de confier au Maire les délégations définies par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Les indemnités du maire et adjoints sont fixées.

Mme le Maire propose une liste de titulaires et suppléants pour constituer la commission communale des impôts.

Le budget assainissement pour 2014 est voté en équilibre en section de fonctionnement pour la somme de 111 698,39 € et en section d'investissement pour la somme de 117 371,48 €.

Le budget de la commune pour 2014 est voté en équilibre en section de fonctionnement pour la somme de 466 628,64 € et en section d'investissement pour la somme de 366 277,77 €.

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux des 4 taxes 2013 en 2014.

Le poste d'adjoint administratif passe de 30 à 35 heures dont 5 heures consacrées et rémunérées par le SIVOS.

#### Séance du 15 mai :

Suite aux travaux de réfection de la salle communale, il reste à procéder à l'insonorisation. Le devis de la société DECIBEL est donc accepté.

Un congélateur pour la salle communale sera acheté.

Le Conseil Municipal étudie les dossiers de demandes de subventions communales, arrête la liste des organismes et associations bénéficiaires et fixe le montant attribué pour chacun.

Une demande de subvention est faite auprès du SDIS suite à l'acquisition de petits matériels destinés aux pompiers.

Le conseil municipal décide d'appliquer une exonération totale sur la pose ou la construction d'abris de jardin d'une surface inférieure à 20 m<sup>2</sup> soumis à déclaration préalable.

La commission voirie a établi un ordre de priorité pour la réfection des routes.

#### Séance du 19 juin :

Mme le Maire procède à l'élection des délégués en vue de l'élection sénatoriale du 28 septembre.

Mme le Maire rappelle le refus du SIVOS d'appliquer la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Devant la proche échéance, l'inspection académique nous communique des horaires à mettre en place. La commune de Boz réaffirme sa position de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires.

Avec le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie, les communes peuvent valoriser les travaux d'économie d'énergie réalisés sur leurs bâtiments et l'éclairage public.

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de 'E-communication de l'Ain se propose de gérer pour nous ces CEE, qui en échange effectue des travaux d'économie d'énergie dans nos bâtiments.

Les radiateurs du logement communal, rue de la Saône, seront changés.

Le devis de la société SOCAFL est accepté pour la fourniture de PATA pour l'entretien des routes.

La rue des Curtils et la rue des Nièvres seront refaites par la société DE GATA.

En prévision de la mise aux normes de la lagune, le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs assainissement.

Mme le Maire informe que le prochain recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Jean Michel GALLOT est nommé coordonnateur. Sandrine DRUESNES est sa collaboratrice.

Le site internet est en cours d'élaboration, il sera bientôt mis en ligne.

#### Séance du 24 juillet :

Mme le maire donne lecture au conseil municipal du rapport annuel de 2013 du service assainissement de la commune de Boz.

Le conseil municipal retient l'offre de la société VERDI pour effectuer le diagnostic du réseau d'assainissement.

Les travaux de débroussaillage seront confiés à une entreprise.

Trois râteliers de 5 vélos seront achetés, deux seront installés à côté du poids public et l'autre place du 19 mars

Monique COTE présente le rapport annuel pour 2013 du syndicat intercommunal de distribution d'eau de la Basse Reysouze.

#### Séance du 18 septembre :

Estelle PASSOT, responsable du service Environnement à la communauté de communes du canton de Pont de Vaux est venue présenter au conseil municipal le rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2013.

Monique COTE fait le compte rendu de la réunion de lancement de la mission de diagnostic des réseaux d'assainissement avec la société VERDI et Mr COQUE de l'Agence d'Ingénierie.

Suite à la réforme des rythmes scolaires, les horaires d'enseignement pour l'école de Boz sont donc modifiés.

Trois volets du logement communal 16 place du 19 mars vont être changés.

Le devis de la société BOUVARD pour 4 jours d'élagage sur toute la commune a été accepté.

Le conseil municipal décide de lancer la construction d'un appentis de 80 m<sup>2</sup> ouvert nécessaire au stockage des différents matériels. L'architecte F. BAUDE établira les plans nécessaires.

Le règlement intérieur de la bibliothèque est modifié. Les interventions avec l'école vont bientôt reprendre et diverses animations vont se mettre en place.

#### Séance du 23 octobre :

La commune s'oppose au transfert des pouvoirs de police à la communauté de communes attachés à l'exercice des compétences transférées.

Monique COTE informe que la société VERDI a effectué le contrôle nocturne pour faire des mesures au moment où il y a moins d'eau dans les réseaux Mr COQUE de l'Agence d'Ingénierie assure parfaitement le suivi du dossier.

L'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) pour la filière technique est instaurée pour être versée trimestriellement à l'agent en charge de l'état des lieux de la salle communale.

Le conseil municipal accepte les termes du renouvellement du contrat de maintenance du poste de relevage de Montrillon passé avec la SAUR.

#### Séance du 20 novembre :

Mme le Maire expose les travaux de la commission voirie pour améliorer la circulation et la sécurité des usagers.

Le conseil municipal accepte la proposition du Conseil Général de labelliser le site des Oignons en Espaces Naturels Sensibles (ENS). C'est une démarche de gestion et de mise en valeur du site, visant à le faire connaître au public. De plus, ce label permet de mettre en place une zone de préemption qui vise à assurer une veille foncière sur le site.

La communauté de communes du canton de Pont de Vaux devient la communauté des communes de Pont de Vaux.

Le conseil municipal décide de verser au comptable du Trésor que 50 % de l'indemnité proposée.

#### Séance du 18 décembre :

Différents devis ont été reçus pour les travaux de construction d'un appentis accolé au local technique. Ils seront étudiés en commission bâtiments pour établir un comparatif précis.

Divers travaux dans les logements communaux sont à prévoir (volets, fenêtres...).

Monique COTE informe que la société VERDI a fait divers relevés dans nos réseaux d'assainissement à divers moments de la journée et a contrôlé la pluviométrie.

Mme le Maire informe que Mme DEGERY partira en retraite dans l'été prochain.

La décision modificative de régularisation des comptes des approuvé par le conseil municipal.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la candidature de Mme FEVRE Simone domiciliée à Boz pour effectuer le recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2015.

Les Vœux du maire et du conseil municipal auront lieu le 17 janvier 2015 à 11 h



#### Debout, de gauche à droite :

Claire Lebon – Conseillère Municipale

Monique Cote – 3<sup>e</sup> Adjoint

Monique Joubert-Laurencin – Maire

Eric Bortoloso – Conseiller Municipal

#### Assis, de gauche à droite :

Marc Cormy - Conseiller Municipal

Sandrine Druenes - Conseillère Municipale

Jean-Michel Gallot - Conseiller Municipal

Laurent Guichard - 2<sup>e</sup> Adjoint

Catherine Gandy – Conseillère Municipale  
Frédéric Mathy – Conseiller Municipal

Alain Giraud - 1<sup>er</sup> Adjoint

7

7